

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2019-01-14

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à Albanél, le lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant les autres sujets
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant les autres sujets
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de décembre 2018
 - 5.2** Rapport des revenus de décembre 2018
 - 5.3** Autorisation de paiement des dépenses incompressibles 2019
 - 5.4** Règlement de taxation 2019 – Adoption du règlement n° 19-241 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019
 - 5.5** Élus municipaux – Modification des représentants auprès des différents comités

- 5.6 Adoption du Règlement n° 18-239 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la Municipalité d'Albanel
- 5.7 Adoption du Règlement n° 18-240 ayant pour objet de fixer la rémunération annuelle des membres du conseil
- 5.8 ADMQ – Renouvellement d'adhésion
- 6. TRANSPORTS**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de décembre 2018
 - 8.2 COMBEQ – Inscription au Congrès 2019
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport de la bibliothèque Denis-Lebrun pour l'année 2018
 - 9.2 Culture Saguenay–Lac-St-Saint-Jean – Renouvellement d'adhésion
 - 9.3 Emploi d'été Canada – Autorisation de présenter une demande pour le Camp de jour 2019
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
 - 10.1 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine – Dix-septième radiothon
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT – Acceptation du règlement n° 008-2018
 - 11.2 MTMDET – Acquisition de lots
 - 11.3 Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
 - 11.4 Passerelles des Quatre-chutes – Demande de 30 000 \$ au FDTR
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
 - 13.1 SPQ – Aide financière aux municipalités pour les services de police de la Sûreté du Québec (SQ) pour l'année 2019
 - 13.2 Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean – Obtention de la subvention demandée dans le cadre du projet d'aménagement du secteur des Quatre-chutes du Parc régional
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Classique de curling
 - 14.2 Festival de la gourgane – Souper fesse de bœuf
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1 Simard, Boivin, Lemieux S.E.N.C.R.L. – Offre de services professionnel d'avocats
 - 15.2 Gouvernement du Québec – Accusé de réception de notre appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
 - 15.3 Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

19-001

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-002

3. **EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE BUDGET, AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant les autres sujets;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant les autres sujets.

19-003

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LE BUDGET, AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant le budget, ainsi que de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant les autres sujets tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **184 569,96 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

19-004

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	55 146,33 \$
Comptes payés	75 216,33 \$
Salaires nets de décembre 2018 et REER	54 207,30 \$
Total :	184 569,96 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2018

Le rapport des revenus pour le mois de décembre 2018, d'une somme de **48 190,16 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

19-005

5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE certaines dépenses de la Municipalité sont fixes ou inévitables et qu'il est impossible de ne pas encourir;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement des dépenses dites incompressibles pour l'année 2019 telles qu'énumérées dans la liste suivante :

LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR 2019

CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR	3 000 \$
CONCIERGERIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE	5 000 \$
ENTRETIEN DES PASSAGES À NIVEAU	13 500 \$
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME, CAPITAL ET INTÉRÊTS	170 000 \$
CONCIERGERIE DU CAMPING MUNICIPAL	6 000 \$
REMBOURSEMENT DE TAXES TROP PERÇUES	3 000 \$
TOTAL :	200 500 \$

19-006

5.4 RÈGLEMENT DE TAXATION 2019 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-241 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* ainsi que la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté, lors d'une session extraordinaire de son conseil municipal tenue le 17 décembre 2018 (résolution numéro 18-265), les prévisions budgétaires pour l'année 2019 totalisant deux millions huit cent trente et un mille trente-sept dollars (2 831 037 \$);

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation « articles 244.29 et 244.30 »;

ATTENDU QUE, suivant l'article 244.36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer un taux varié de taxe foncière générale pour toute unité d'évaluation formée exclusivement d'immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q. c. M-14);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel doit décréter des taux suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2019;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer des tarifs pour les services qu'elle fournit sur son territoire ainsi que pour l'utilisation de certains biens municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet dudit règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 19-241 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019.

19-007

5.5 ÉLUS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE chaque membre du conseil doit représenter la municipalité au sein de certains comités;

ATTENDU QUE l'attribution de ces représentations peut être révisée lorsque nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel convient de conserver l'actuelle attribution des comités selon le tableau suivant :

CONSEILLERS	COMITÉS
MONSIEUR TOMMY LALIBERTÉ Siège numéro 1	<ul style="list-style-type: none">➤ Responsable des questions familiales : Familles et aînés;➤ Club des jeunes 12-17 ans;➤ Comité porteur de la ruralité;➤ Aide à l'entreprise.
MADAME ÉDITH POULIOT Siège numéro 2	<ul style="list-style-type: none">➤ Finances et administration;➤ Sécurité incendie secteur Est;➤ Aide à l'entreprise;➤ Sécurité incendie GEANT (substitut);➤ Corporation de développement économique GEANT.
MADAME ISABELLE THIBEAULT Siège numéro 3	<ul style="list-style-type: none">➤ Camping municipal;➤ Ressources humaines;➤ Bibliothèque;➤ Loisirs;➤ Saines habitudes de vie.
MONSIEUR STÉPHANE BONNEAU Siège numéro 4	<ul style="list-style-type: none">➤ Sécurité incendie GEANT;➤ Développement économique et touristique d'Albanel;➤ Association des sportifs;➤ Corp. développement économique GEANT (substitut).
MONSIEUR DAVE PLOURDE Siège numéro 5	<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux publics;➤ Festival de la gourgane;➤ Ressources humaines;➤ Loisirs;➤ Sécurité incendie secteur Est (substitut).
MONSIEUR JASON TURNER Siège numéro 6	<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux publics;➤ Ressources humaines;➤ Comité consultatif d'urbanisme (CCU);➤ Comité d'embellissement;➤ OMH (Office municipal d'habitation).

19-008

5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-239 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SERAIENT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a adopté le règlement 11-165 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative d'adopter un nouveau règlement afin de mettre à jour certains tarifs;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE, lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 18-239 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la Municipalité d'Albanel.

19-009

5.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-240 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers est déterminé par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (Chapitre T-11.00.1 des Lois refondues du Québec);

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des membres du conseil est de :

- 15 903 \$ pour le maire, plus une allocation de dépenses de 7 950 \$;
- 4 752 \$ pour un conseiller, plus une allocation de dépenses de 2 376 \$;

ATTENDU QUE les fonctions de maire et de conseillers comportent des responsabilités qui augmentent de plus en plus;

ATTENDU QUE l'allocation de dépenses des élus deviendra imposable au fédéral en 2019 et qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération de manière à ce que ces derniers ne subissent pas de perte;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE, lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 18-240 ayant pour objet de modifier à nouveau la rémunération annuelle des membres du conseil municipal.

QUE la nouvelle rémunération soit modifiée de la façon suivante :

- 18 049 \$ pour le maire, plus une allocation de dépenses de 9 025 \$;
- 5 397 \$ pour un conseiller, plus une allocation de dépenses de 2 699 \$.

19-010

**5.8 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par son directeur général, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour une somme de 811 \$ plus taxes pour l'année 2019.

6. TRANSPORTS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR DÉCEMBRE 2018

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de décembre 2018 fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	1	35 000 \$
Permis de rénovation	2	17 000 \$
Recherche pour certificat de localisation	2	

19-011

8.2 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de monsieur Réal Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement, au Congrès 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

QUE le conseil autorise également le paiement de l'inscription de 620 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN POUR L'ANNÉE 2018

Les statistiques pour l'année 2018 font état des résultats suivants :

MOIS	USAGERS	PRÊTS DE LIVRES ET MATÉRIEL	PRÊTS DE LIVRES NUMÉRIQUES	TÉLÉCHARGEMENTS	USAGERS SERVICE NUMÉRIQUE
Janvier	887	238	38	38	13
Février	890	219	43	39	10
Mars	894	292	29	26	10
Avril	897	196	30	30	8
Mai	897	262	31	31	10
Juin	901	237	34	34	8
Juillet	907	291	28	26	7
Août	910	252	42	39	7
Septembre	913	267	26	24	6
Octobre	915	268	25	23	9
Novembre	462	273	33	32	8
Décembre	491	237	36	32	11

19-012

9.2 CULTURE SAGUENAY-LAC-ST-SAINT-JEAN – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de représentation culturelle Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean dont l'objectif de favoriser le développement culturel régional est diversifié et complémentaire aux grands enjeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par la mairesse, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour une somme de 100 \$ pour l'année 2019.

19-013

9.3 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR LE CAMP DE JOUR 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à présenter une demande à Emploi d'été Canada en vue de l'embauche de quatre étudiants pour le Camp de jour 2019.

10. DONS ET SUBVENTIONS

19-014

10.1 FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINE – DIX-SEPTIÈME RADIOTHON

ATTENDU QUE la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine tient, chaque année, un radiothon afin d'amasser du financement;

ATTENDU que les sommes recueillies servent entièrement à doter l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini et les CHSLD de Mistassini et de Normandin d'équipements spécialisés qui aident à améliorer les services à la population et à favoriser la venue de nouveau personnel médical utilisant ces appareils;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 200 \$ à titre de participation financière à l'occasion du 17^e radiothon de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

11. RÉSOLUTIONS

19-015

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT N° 008-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a adopté le Règlement n° 008-2018 – Création d'une réserve financière en sécurité civile ayant pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations éventuelles en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 641.13 du *Code municipal du Québec*, le règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités au profit desquelles dépense est effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'entente avec la régie en matière de service de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le règlement n° 008-2018 adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT pour la création d'une réserve financière en sécurité civile.

19-016

11.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – ACQUISITION DE LOTS

ATTENDU QUE le Ministère a l'intention d'acquérir, aux fins d'amélioration du drainage de la route 169, les lots 6 231 082, 6 231 084 et 6 231 090 sur le territoire de la municipalité d'Albanel, totalisant 1 270,6 m²;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de ces parcelles que le MTMDET désire acquérir, soit :

❖ Lot 6 231 082.....	Superficie de 379,3 m ² ;
❖ Lot 6 231 084.....	Superficie de 229,4 m ² ;
❖ Lot 6 231 090.....	Superficie de 661,9 m ² ;

ATTENDU QUE ces lots faisaient partie du domaine public de la municipalité et qu'ils ne sont plus requis à ce titre;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports effectue ces travaux et que ceux-ci profiteront également à la Municipalité, aucune indemnité n'est prévue pour l'acquisition de ces parcelles;

ATTENDU QUE le Ministère est responsable de la reconstruction des aménagements de la municipalité (piste cyclable) à la fin des travaux;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus pour l'automne 2018 afin de considérer l'achalandage de la Véloroute qui sera entravée pendant la période des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel, à compter de l'adoption de cette résolution, retire les lots 6 231 082, 6 231 084 et 6 231 090 du domaine public puisqu'ils ne sont plus requis à ce titre.

QUE le conseil autorise la cession des lots au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE le conseil autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, ainsi que madame Francine Chiasson, mairesse, à signer l'acte de cession ou tout autre document relatif au dossier.

19-017

11.3 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail tel que présenté aux membres du conseil.

QUE le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

19-018

11.4 PASSERELLES DES QUATRE-CHUTES – DEMANDE DE 30 000 \$ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITOIRE RESSOURCE (FDTR)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel, dans sa résolution n° 18-194 adoptée à la séance extraordinaire du 27 août 2018, a accordé son appui à la mise en place d'un corridor d'activité entre les 8^e et 11^e chutes de la rivière Mistassini tel que proposé par le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE le conseil municipal a désigné le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean comme organisation chargé de projet à cet effet;

ATTENDU QU'il a engagé un montant de trente mille dollars (30 000 \$) afin de signifier la volonté de la Municipalité de contribuer au montage financier du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à déposer une demande auprès du FDTR pour une subvention d'une somme de 30 000 \$.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 Ministère de la Sécurité publique du Québec (SPQ) – Aide financière aux municipalités pour les services de police de la Sûreté du Québec (SQ) pour l'année 2019

13.2 Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean – Obtention de la subvention demandée dans le cadre du projet d'aménagement du secteur des Quatre-chutes du Parc régional

14. INVITATIONS

19-019

14.1 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – CLASSIQUE DE CURLING

CONSIDÉRANT QUE, du 6 au 9 février 2019, le Centre civique Desjardins de Dolbeau-Mistassini organise, en collaboration avec la MRC de Maria-Chapdelaine, une classique de curling spécialement pour les municipalités et les entreprises de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un évènement majeur de financement pour le Centre civique Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 250 \$, incluant toutes les activités prévues lors de l'évènement, pour l'inscription d'une équipe.

QUE les participants soient recrutés parmi les membres du conseil municipal et les employés municipaux ou parmi les citoyennes et citoyens si nécessaire.

19-020

14.2 FESTIVAL DE LA GOURGANE – SOUPER FESSE DE BŒUF

ATTENDU QUE le Festival de la gourgane est une des principales activités culturelles de la municipalité et un attrait touristique considérable;

ATTENDU QUE le financement d'un évènement de cette ampleur, offert gratuitement à tous les visiteurs, est très important et difficile pour le comité organisateur;

ATTENDU QU'en tant que représentants municipaux, il est de notre devoir de soutenir et de participer au financement du Festival;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 240 \$ pour l'achat de 8 cartes pour le Souper fesse de bœuf au profit du Festival de la gourgane d'Albanel qui se tiendra le 26 janvier 2019.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Simard, Boivin, Lemieux S.E.N.C.R.L. – Offre de services professionnel d'avocats
- 15.2** Gouvernement du Québec – Accusé de réception de notre appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 15.3** Saint-Vincent de Paul d'Albanel – Remerciements

16. SUIVI DES COMITÉS

La plupart des comités ayant suspendu leurs activités pour la période des Fêtes, les conseillers n'ont pas de mentions à faire à ce point.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, trois personnes sont présentes et une seule question est posée portant sur le sujet suivant :

- Les dépenses incompressibles pour l'année financière en cours.

19-021

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

Fait et passé à Albanel en ce quatorzième jour de janvier 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général